

## PROJET LIFE BTP Foire aux questions Construction du LIFE « Stratégique Nature » (SN)

Ce document compile les questions qui ont été posées lors du webinaire du 10 mars 2022.

DEFINITIONS.....	1
ORGANISATION DE L'ECRITURE DU PROJET .....	2
MONTAGE ADMINISTRATIF .....	3
MONTAGE FINANCIER.....	3

Questions	Réponses
<b>DEFINITIONS</b>	
Sera-t-il possible de préciser ce que vous mettez sous le terme "espaces naturels" ?	<i>Ils font référence à la législation européenne en matière de protection de la nature et en particulier à la directive 92/43/CEE « Habitat » qui vise la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.</i>
Est-ce que les espaces occupés par l'agriculture et la forêt "industrielles" font partie des espaces désignés comme "espaces naturels dégradés" ?	<i>Les résultats du LIFE SN seront mesurés par rapport à l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, ainsi qu'à la diminution des pressions qui les impactent. Le lien avec les sites Natura 2000 est donc évident. Ces sites sont très souvent composés d'écosystèmes forestiers et agricoles. Le projet vise également les espaces contigus aux sites Natura 2000 dont les activités impactent négativement les habitats et espèces à protéger. Les actions vis-à-vis des sites hors Natura 2000 viseront à restaurer les fonctionnalités écologiques. Il est tout à fait possible que des espaces agricoles et forestiers en fassent partie. Tout l'enjeu du projet visera à délimiter des périmètres d'action cohérents et de mobiliser les acteurs du monde agricole et forestier concernés.</i>
Les PNR font-ils partie des Aires Protégées ?	<i>Oui, selon la définition de la stratégie des Aires Protégées 2030</i>
Qu'entend-on par métier de la biodiversité ?	<i>Il s'agit de métiers dont la finalité principale est de contribuer au bon état de fonctionnement des</i>

	<p>écosystèmes, pour qu'ils assurent les services écologiques attendus. L'OFB anime un portail dédié à ces métiers.</p> <p><a href="http://metiers-biodiversite.fr/repertoire-commun-fiches-metiers-et-fonctions">http://metiers-biodiversite.fr/repertoire-commun-fiches-metiers-et-fonctions</a></p>
<b>ORGANISATION DE L'ECRITURE DU PROJET</b>	
<p>Vers qui pourrait-on se tourner pour proposer des idées ? On ne peut pas échanger oralement avant de déposer une ou plusieurs fiches ?</p>	<p>Tout organisme souhaitant proposer une action est invité à remplir une fiche d'identification (téléchargeable sur notre page web) avant le 15 avril. Il est possible et même souhaitable de prévoir un temps d'échange en amont de la rédaction de la fiche.</p> <p>Certains organismes souhaiteront plutôt participer à une action sans en être le chef de file. Ils peuvent en faire part à l'OFB et seront alors contactés dans un second temps lorsque les actions seront mieux définies.</p> <p>Point de contact : Anne Cazin <a href="mailto:anne.cazin@ofb.gouv.fr">anne.cazin@ofb.gouv.fr</a></p>
<p>Vous attendez le positionnement des Régions mais avez-vous sollicité directement les Régions sur le sujet ?</p>	<p>L'OFB est actuellement en contact avec l'ensemble des Régions sur le plan technique, via des échanges réguliers et via des ateliers de concertation à l'échelon régional. Un courrier sera envoyé très prochainement aux Présidents de Régions (ainsi qu'aux collectivités des Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM) exerçant la compétence régionale) pour formaliser la sollicitation de l'OFB.</p>
<p>Il semble qu'on ne puisse intervenir que sur des idées ou propositions ponctuelles, sans échanger sur la construction de l'outil lui-même. C'est vraiment compliqué de ne pas pouvoir intervenir, questionner, suggérer et challenger en direct. Problème de format probablement, mais ça veut dire qu'en amont une réunion "stratégique" entre l'OFB et les parties prenantes n'a pas été organisée.</p>	<p>Plusieurs recommandations issues du séminaire de lancement de la construction du projet ont été suivies et ont abouti à la présentation d'aujourd'hui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La demande de structurer le projet afin que les parties prenantes puissent se positionner ;</li> <li>- La demande de présenter l'état d'avancement du projet à plusieurs instances dont la Conférence des Aires Protégées : c'est à l'ordre du jour de la réunion du 31 mars 2022.</li> </ul> <p>Par ailleurs, la structuration des piliers pourra évoluer afin de s'adapter à la logique des actions qui seront proposées et retenues.</p>
<p>Est-ce que les laboratoires de recherche peuvent être des bénéficiaires et proposer des actions ?</p>	<p>Un laboratoire de recherche peut porter une action à condition qu'elle soit nécessaire à l'atteinte d'un objectif fixé par le projet. Le programme LIFE n'a pas vocation à financer de la recherche pure.</p>
<p>Peut-on travailler avec le délégué territorial OFB ou faut-il revenir vers vous directement ?</p>	<p>Il est tout à fait recommandé de travailler les actions régionales avec les agents de la Direction régionale de l'OFB avec l'appui de l'équipe projet du LIFE préparatoire qui pourra apporter des précisions sur la façon de présenter l'action.</p>
<p>Est-ce qu'il n'y a pas un risque de manque de cohérence si chacun prépare et propose des actions "dans son coin" ?</p>	<p>Ce risque existe, c'est pourquoi nous vous invitons à prendre contact très rapidement avec l'équipe-projet afin de répertorier les propositions d'action et mettre ensuite éventuellement en contact les organismes qui souhaitent travailler sur la même thématique.</p>

	<i>Certains organismes ayant déjà des habitudes de travail en commun peuvent aussi se concerter pour savoir « qui propose quoi ».</i>
<b>MONTAGE ADMINISTRATIF</b>	
La Fédération des PNR serait donc bénéficiaire ou plutôt entité affiliée à un PNR qui lui serait bénéficiaire ?	<i>Des précisions seront demandées à la commission sur le statut d'entité affiliée. Il faut rester sur le principe qu'un organisme qui souhaite être le chef de file d'une action et donc toucher une partie de la subvention devra faire partie du consortium, soit en tant que bénéficiaire, soit de façon plus rare, en tant qu'entité affiliée.</i>
Est-ce qu'un bénéficiaire peut-il proposer plusieurs actions ? Faut-il remplir une ou plusieurs fiches d'identification ?	<i>Un bénéficiaire peut tout à fait proposer plusieurs actions, surtout si elles s'inscrivent bien distinctement dans des piliers différents. Il faut retenir qu'une action peut se dérouler sur plusieurs années et a doit répondre à la réalisation des objectifs de l'un des piliers.</i>
Un projet peut intéresser plusieurs piliers (expérimentation, ingénierie, filières) ? Possibilité de développer des liens, des rapprochements interrégionaux (avec des territoires miroirs) ?	<i>Il faut chercher à identifier à quel objectif l'action répond en priorité puis indiquer les liens éventuels avec d'autres objectifs. Il est possible que la définition des piliers évolue afin d'être cohérente avec les actions retenues.</i>
Comment cela se passe pour les Régions qui n'ont pas encore d'agence régionale de la biodiversité, comme à la Réunion ?	<i>Les Régions ont tout à fait la possibilité d'être bénéficiaires d'une action et sont invitées à remplir une fiche d'identification.</i>
Est-ce que la Nouvelle Calédonie est éligible ?	<i>Les Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) pourront bénéficier des actions horizontales de formation, des offres de services qui seront développées par le projet, notamment au sein de l'OFB. Néanmoins, les délimitations géographiques du projet sont liées à l'exercice de la compétence de la France en matière d'environnement, donc en métropole et dans les DROM mais pas dans les PTOM.</i>
Y a-t-il un nombre maximum d'entités affiliées par bénéficiaire (ou par action si un bénéficiaire propose plusieurs actions) ?	<i>Des explications sur le statut d'entité affiliée seront demandées ultérieurement à la commission européenne.</i>
<b>MONTAGE FINANCIER</b>	
Du financement participatif s'intègre-t-il dans le financement complémentaire ? (Financement de projet via plateforme de financement participatif où chaque individu peut participer financièrement à son niveau).	<i>Cela semble a priori possible mais il faut garder en mémoire que les financements complémentaires qui seront affichés résulteront des sommes indiquées par les organismes de financement de type Ministères, Agences de l'eau, Régions (pour les fonds européens structurels). Il ne semble pas forcément pertinent d'indiquer d'autres sommes allouées à des projets locaux très spécifiques.</i>
Les actions des projets des territoires d'expérimentation seront-elles financées dans le budget global du	<i>En actions complémentaires.</i>

LIFE SN ou en actions complémentaires ?	
Je partage mon inquiétude quant au fait que les territoires d'expérimentation ne soient pas financés directement sur le budget du LIFE SN, mais sur les budgets complémentaires. D'autant plus que les budgets complémentaires seront issus de fonds européens type FEDER ou FEADER, qui mettent régulièrement des structures (associatives notamment) en danger économique majeur du fait des problématiques de recouvrement des fonds.	<i>L'argument qui viserait à prioriser les subventions LIFE au détriment des subventions des fonds structurels en raison des délais de paiement de ces derniers, risque de ne pas être recevable. En effet, l'appel à proposition relatif aux LIFE intégrés Stratégiques Nature stipule que le recours aux fonds structurels doit être privilégié par rapport aux financements LIFE. Nous pourrions faire part de cette difficulté dans les conclusions de notre projet LIFE préparatoire actuel (LIFE BTP) mais les solutions seront à trouver avec les autorités de gestion.</i>
Les DR OFB peuvent-elles déposer des projets ?	<i>L'OFB, en tant que coordinateur du projet, portera un certain nombre d'actions. Il n'est pas prévu que l'OFB porte des actions au niveau régional.</i>
Quels sont à ce stade les cofinancements nationaux acquis ?	<i>Aucun à ce stade. Il est demandé à chaque porteur d'action d'identifier sa capacité d'autofinancement et les cofinancements qu'il serait en mesure d'obtenir. L'OFB engagera ensuite un travail de finalisation du plan de financement de l'ensemble du projet avec des apports de fonds publics nationaux.</i>
Quelle est l'articulation prévue entre les conventions de subventions déjà allouées par l'OFB à ses partenaires dont les actions contribuent aux 4 piliers identifiés et ces financements dédiés dans le cadre du Life ? (maintien, substitution...)	<i>Il faudra faire une distinction entre ce qui fera partie du LIFE SN et ce qui existe déjà. Le LIFE SN doit permettre d'engager des actions prévues dans diverses stratégies mais pas encore mises en œuvre.</i>
Pourra-t-on savoir exactement ce qu'on peut mettre dans les 40 % ? Par ex, du temps de travail de fonctionnaire travaillant sur ce dossier peut-il être pris en compte ?	<i>Oui, cela sera précisé aux bénéficiaires. Vous pouvez déjà consulter le guide de candidature pour les LIFE SIP et SNaP téléchargeables sur le site de la commission afin de prendre connaissance des règles applicables.</i>  <a href="#">portail « Funding &amp; tenders » :</a>  <a href="https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/life/temp-form/af/af_life-sip-snap_en.pdf">https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/life/temp-form/af/af_life-sip-snap_en.pdf</a>  <a href="https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/life/wp-call/2021-2024/call-fiche_life-2021-strat-two-stage_en.pdf">https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/life/wp-call/2021-2024/call-fiche_life-2021-strat-two-stage_en.pdf</a>
Bonjour, dans le cadre de temps d'agents, quel est le barème journalier pris en compte : coût effectif du personnel ou barème européen (comme pour le LIFE Artisan par ex.) ? (Barèmes qui peuvent être très différents)	<i>L'important est d'indiquer les coûts avec la plus grande sincérité en partant des coûts de personnels tels qu'ils sont calculés dans votre institution. Dans un projet LIFE tous les coûts doivent être justifiés au préalable.</i>

<p>Pilier 2 : sera-t-il possible d'avoir des aides pour les associations pour mettre au point des méthodes de suivi d'espèces relevant de PNA par exemple ?</p>	<p><i>Le pilier 2 se focalise sur l'efficacité de la gestion des Aires protégées par le développement et la diffusion d'une méthodologie fondée sur l'évaluation. Nous étudions la possibilité d'accompagnement pour améliorer les protocoles de suivi et de diffusion. Les suivis spécifiques relevant des PNA relèveront plutôt d'autres financements que ceux du LIFE SN.</i></p>
<p>Bonjour, avez-vous déjà pré-identifié les territoires d'expérimentation dans les différentes régions ou allez-vous lancer un appel à candidature auprès des gestionnaires des Aires Protégées ?</p>	<p><i>Non les territoires d'expérimentation ne sont pas pré-identifiés en tant que tel. En revanche, plusieurs collectifs régionaux ont identifié des typologies de territoires prioritaires. Le LIFE SN fera des préconisations en termes de méthode et de périmètre afin que ces territoires puissent agir efficacement sur les pressions identifiées. Cela impliquera, dans de nombreux cas, de travailler sur un périmètre incluant des aires protégées et les espaces contigus impactant l'état de conservation des habitats et des espèces visés.</i></p>
<p>Du coup, ça sert à quoi de faire remonter un projet d'expérimentation s'il ne bénéficie pas d'aide du LIFE SN ? Avoir de l'appui animation et ingénierie ? effet vitrine ?</p>	<p><i>Cela sert à se donner les moyens de réussir une politique concertée en matière de biodiversité ! De manière plus concrète, cela sert aussi à démontrer à la Commission européenne que les projets qui sollicitent des financements européens sont cohérents les uns avec les autres et qu'une ligne de partage claire a été établie entre ces différents financements : le LIFE SN pour le support en ingénierie et les fonds structurels ou les LIFE standards pour la mise en œuvre des actions de conservation et de restauration de la biodiversité.</i></p>
<p>Pour la restauration de sites naturels dégradés, comment le Life SN s'articule avec le label Bas Carbone (comme financement complémentaire) ?</p>	<p><i>Il est très important de faire le lien avec le label Bas carbone et d'avoir des projets qui répondent aux deux enjeux biodiversité et lutte contre changement climatique. A ce titre, les financements liés au label Bas Carbone peuvent être considérés comme des financements complémentaires à bien identifier en amont.</i></p>
<p>Est-ce que le pilier 4 a pour objectif associé de travailler sur l'appropriation de la taxonomie européenne par les entreprises ?</p>	<p><i>La taxonomie européenne vise à orienter les investissements vers des activités « vertes ». Cela n'a pas encore été envisagé en tant que tel dans le pilier « filières » mais l'idée n'est pas à exclure en lien avec le travail sur la chaîne de valeurs des entreprises.</i></p>
<p>Une action de coopération décentralisée impliquant l'animation territoriale serait-elle éligible ?</p>	<p><i>Cela semble un peu compliqué. Il serait néanmoins pertinent de mener des coopérations plus actives aux échelles biogéographiques sur quelques thématiques partagées entre plusieurs Etats membres.</i></p>
<p>Quid d'une action à l'échelle d'un fleuve, donc interrégionale ?</p>	<p><i>Oui c'est possible en prenant soin de vérifier si des programmes spécifiques ne sont pas davantage appropriés. Le travail à l'échelle des Massifs est également possible avec la même précaution préalable.</i></p>

<p>Quel est le lien aux territoires engagés pour la nature (TEN) dans le pilier 1 ?</p>	<p><i>C'est un élément facilitant : on peut considérer qu'une intercommunalité qui est engagée dans un TEN a « un coup d'avance » et sera plus en mesure d'élaborer un projet qui pourra être financé par les fonds complémentaires.</i></p>
<p>Est-ce que les pressions sur les continuités écologiques (hors aires protégées) sont des cibles prioritaires pour le pilier 1 ? Ou la priorité est mise sur les espaces protégés / N2000 ? Je pense notamment à un effet levier du LIFE pour enclencher des projets de restaurations de continuités sur des points noirs du territoire.</p>	<p><i>Oui, tout à fait. L'action sur les continuités écologiques est vraiment encouragée dans le cadre des projets intégrés LIFE Stratégique Nature par la Commission européenne.</i></p>